

LE COURRIER DE ROANNE

RÉDACTEUR EN CHEF,
A. MAUDUIT.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDACTION I
A Roanne, in
Préfecture, p.

ABONNEMENTS:

Un an, 10 fr. — Six mois 5 fr. 50 c.
Les abonnements datent du 1^{er} de
chaque mois, et sont payables d'avance.

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

INS
Réclames, la ligne, 15 c.
Annonces, la ligne, 15 c.
Réduction dans le cas où l'annonce ou
réclame serait répétée plusieurs fois.

Les lettres qui nous sont adressées relativement aux irrégularités électorales commises, ne pourront être insérées dans le Courrier de Roanne qu'autant qu'elles seront lisiblement signées, et accompagnées de l'adresse du signataire.

La vente sur la voie publique nous ayant été refusée par M. le Préfet de la Loire, le COURRIER DE ROANNE continuera à se vendre chez les Libraires.

BULLETIN POLITIQUE

Nous marchons de surprises en surprises, mais au milieu des événements contradictoires qui surgissent de tous côtés dans le domaine politique, il est impossible de prévoir où nous allons. Est-ce la liberté qui est au bout du chemin ? Est-ce la réaction ?

Lundi, le Message de l'Empereur aux Chambres semblait un acquiescement au vœu national si énergiquement formulé par les élections. Il augmentait les attributions des Chambres, permettait un contrôle plus efficace, dépouillait le droit d'interpellation de toutes ses entraves, et enfin par la suppression de l'incompatibilité existant entre le mandat de député et les fonctions de ministre, il faisait pressentir le rétablissement prochain de la responsabilité ministérielle, contenue dans les nouvelles réformes en principe, sinon en fait.

Comme conséquences immédiates, 4 ministres, MM. Rouher, Vuitry, Baroche et de Lavallette donnaient le soir même leur démission, regardant leur carrière comme finie; et les 116 signataires de l'interpellation du centre gauche réunis au Grand hôtel sous la présidence de M. Chevandier de Valdrôme, s'empressaient de la retirer, satisfaits du résultat obtenu et croyant la partie gagnée.

Mais dès le lendemain, par un de ces brusques retours qui lui sont familiers, l'Empereur remettait tout en question en faisant insérer au Journal officiel le décret de prorogation ou plutôt de dissolution de la Chambre, avant même que la vérification des pouvoirs fut terminée.

De là un orage parlementaire fort inutile, ce nous semble. Si la gauche trouvait la mesure illégale, au lieu de dépenser tant d'éloquence et d'indignation, elle devait rester à son poste et attendre les baïonnettes pour lever la séance. — Les actes valent mieux que les paroles.

Nous voilà en pleine crise. La politique impériale est battue en brèche, aussi bien par les journaux libéraux, mécontents de ces fluctuations qui ressemblent à des intrigues de palais, que par les journaux officiels, habitués à prendre le mot d'ordre de M. Rouher, et qui ne peuvent se consoler de sa retraite.

L'Empereur essaie en vain de constituer un ministère. Quelle que soit leur ambition avouée ou cachée, les membres du tiers-parti ne veulent accepter aucun portefeuille, avant que le Sénat

convoqué pour le 2 août, n'ait effacé de la Constitution l'incompatibilité existant encore entre le mandat de député et les fonctions de ministres. Ce serait s'exposer de gaieté de cœur aux chances d'une réélection qui serait certainement fort difficile, si comme tout le fait prévoir, la montagne accouchait d'une souris.

D'autre part, les ministres démissionnaires ne se soucient pas de former un ministère de transition. M. Forcade de la Roquette frappe en vain à toutes les portes. M. Duruy lui-même refuse de reprendre son portefeuille.

Au lieu de partir pour Carlsbad, Rouher va de sa maison de campagne à St-Cloud et retourne de St-Cloud à sa maison de campagne. Olivier s'obstine, jusqu'à nouvel ordre, dans son rôle de Cincinnatus. De Persigny boude à Chamarande. Le prince Napoléon voudrait bien être l'homme nécessaire, mais son cousin persiste à n'y pas songer.

Et pendant ce temps-là, MM. Segrès, Buffet, Louvet et de Talhouët — ces nouveaux soleils levants — se voient entourés, caressés, choyés, et ne peuvent ouvrir un journal ni entrer dans un salon sans s'entendre dire que le désintéressement doit avoir des bornes, que tout citoyen est responsable envers le pays, et qu'enfin eux seuls peuvent sauver la France menacée par la révolution.

A. MAUDUIT.

P. S. D'après les rumeurs, M. Rouher aurait accepté la présidence du Sénat. Cela nous semble inadmissible. Le ministre démissionnaire ne peut diriger les discussions relatives aux actes politiques qui ont entraîné sa démission.

A Madrid, un nouveau ministère est constitué sous la présidence du général Prim. En voici la composition :

Guerre, le général Prim; marine, l'amiral Topete; intérieur, M. Sagasta; affaires étrangères, M. Silveira; justice, M. Llorca; finances, M. Ardanar; Fomento (travaux publics), M. Echagarey; outre-mer et colonies, M. Becerra. A. M.

Message de S. M. l'Empereur

AU CORPS LÉGISLATIF

(Lu par M. Rouher, dans la séance du 12 juin 1869.)

Messieurs les Députés,
« Par sa déclaration du 28 juin, mon Gouvernement vous a fait connaître que, dès l'ouverture de la session ordinaire prochaine, il soumettrait à la haute appréciation des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auraient paru les plus propres à réaliser les vœux du pays.
« Cependant le Corps législatif paraît désirer connaître immédiatement les réformes arrêtées par mon Gouvernement.
« Je crois utile d'aller au-devant de ses aspirations. (Très-bien ! très-bien !)
« Ma ferme intention, le Corps législatif doit en être convaincu, est de donner à ses attributions l'extension compatible avec les bases fondamentales de la Constitution (Très-bien ! très-bien !), et je viens lui exposer par ce message les déterminations que j'ai prises en conseil.

leur marché que les autres peuples; et, quand ces temps viendront, *Ichabod ! Ichabod !* ne serons-nous pas dépouillés de notre gloire ! Enfin, quelques voix s'élèvent et là en faveur de la doctrine que les masses doivent être instruites, parce que ce sont des hommes et des femmes dotés d'une capacité illimitée pour être, pour agir et souffrir, et qu'aujourd'hui plus que jamais il est vrai de dire que le peuple périclite faute d'instruction.

Ces membres de la minorité, qui ont, je l'avoue, mes vives sympathies, se demandent si toutes les autres raisons données en faveur de l'instruction du peuple ont réellement quelque valeur, et si vraiment quelques-unes de ces raisons sont fondées sur des motifs sages et nobles. Ils se demandent s'il est prudent de dire au peuple qu'on va faire pour lui, par crainte de sa puissance, ce que l'on a négligé de faire tant que la compassion pour sa faiblesse et ses misères eût été le seul motif. Si l'ignorance de tout ce qu'il importe le plus à un législateur de savoir peut faire tant de mal dans les classes gouvernantes de l'avenir, pourquoi, demandent-ils avec assez de raison, n'a-t-on pas envisagé avec une égale horreur l'ignorance des classes gouvernantes du passé ?

Comparez l'artisan ordinaire au seigneur de campagne ordinaire : il est à parier que vous ne trouverez pas entre eux l'épaisseur d'un cheveu sous le rapport de l'ignorance, de l'esprit de classe, et des préjugés. Il est vrai que l'ignorance sera d'un genre différent, que l'esprit de classe est en faveur d'une classe différente, et que le préjugé se présente sous la forme d'un travers particulier dans chacun des deux cas. Mais il est douteux que l'un vaille moins ou mieux que l'autre. La vieille théorie de la protection est la doctrine des corporations de métiers appliquée par les seigneurs de campagne, et le système moderne des sociétés coopératives est la doctrine des seigneurs de campagne appliquée par les artisans. Pourquoi serions-nous plus malheureux sous un régime que sous l'autre ?

« Le Sénat sera convoqué aussitôt que possible pour examiner les questions suivantes :
« 1^{re} Attribution au Corps législatif du droit de faire son règlement intérieur, et d'élire son bureau;
« 2^o Simplification du mode de présentation et d'examen des amendements;
« 3^o Obligation pour le Gouvernement de soumettre à l'approbation législative les modifications de tarifs qui seraient, dans l'avenir, stipulées par les traités internationaux. (Vive approbation.)
« 4^o Vote du budget par chapitre, afin de rendre plus complet le contrôle du Corps législatif. (Nouvelle et vive approbation.)
« 5^o Suppression de l'incompatibilité qui existe actuellement entre le mandat de député et certaines fonctions publiques, notamment celles de ministres. (Nouveau mouvement d'approbation.)
« 6^o Extension de l'exercice du droit d'interpellation. (Très-bien ! très-bien !)
« Mon Gouvernement étudiera aussi les questions qui intéressent les attributions du Sénat.
« La solidarité plus efficace qu'établira entre les chambres et mon gouvernement la faculté d'exercer à la fois les fonctions de ministre et le mandat législatif, la présence de tous les ministres aux Chambres, la délibération en conseil des affaires de l'Etat, une loyale entente avec la majorité, constituent pour le pays toutes les garanties que nous recherchons dans notre commune sollicitude. (Vive approbation.)
« J'ai déjà montré plusieurs fois combien j'étais disposé, dans l'intérêt public, à abandonner certaines de mes prérogatives. Les modifications que je suis décidé à proposer sont le développement naturel de celles qui ont été successivement apportées aux institutions de l'Empire; elles doivent d'ailleurs laisser intactes les prérogatives que le peuple m'a plus explicitement confiées et qui sont les conditions essentielles d'un pouvoir sauvegardé de l'ordre et de la société. (Très-bien ! très-bien !)
« Applaudissements. — Acclamations. — Cris prolongés de *Vive l'Empereur !*
« Fait au palais de Saint-Cloud, le 11 juillet 1869.
« NAPOLEON »

Voici le texte des deux décrets publiés mardi matin par le Journal officiel :

NAPOLEON, etc.
Avons décrété et décrétons ce qui suit :
Art. 1^{er}. Le Sénat est convoqué pour le 2 août prochain.
Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait au palais de Saint-Cloud, le 12 juillet 1869.
NAPOLEON.

Par l'Empereur :
Le ministre d'Etat,
E. ROUHER.
NAPOLEON, etc.
Avons décrété et décrétons ce qui suit :
Art. 1^{er}. La session extraordinaire du Corps législatif est prorogée. Le jour de la nouvelle réunion du Corps législatif sera ultérieurement déterminé.
Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.
Fait au palais de Saint-Cloud, le 12 juillet 1869.
NAPOLEON.

Par l'Empereur :
Le ministre d'Etat,
E. ROUHER.

D'autre part, cette minorité sceptique demande au clergé si c'est réellement le défaut d'éducation qui éloigne les masses de leur ministère; si les hommes les mieux instruits ne méritent pas ce reproche tout autant que les ouvriers; et si, par aventure, ce fait n'indiquerait pas plutôt que ce n'est pas la question de l'instruction qui est au fond de cette affaire ?

D'autre part encore, cette minorité, à laquelle il n'y a vraiment pas moyen de plaire, ose demander si la gloire qui s'attache au fait de pouvoir vendre meilleur marché que tout le reste de la terre est une gloire bien sûre; si elle ne se pourrait qu'elle nous coûtât trop cher dans le cas surtout où, au lieu d'employer l'éducation comme on le doit, c'est-à-dire pour faire des hommes, on la détournerait de son usage pour fabriquer des outils humains merveilleusement adroits dans l'exercice de quelque industrie technique, mais impropres à tout en dehors de cette application spéciale ?

Et enfin ces mêmes personnes demandent si ce sont les masses seules qui ont besoin d'une éducation transformée et améliorée. Elles demandent si nos écoles les plus riches ne pourraient être aménées, avec avantage, à donner un peu d'instruction en même temps qu'elles distribuent l'éducation d'un gentleman, un esprit de classe des plus prononcés, et une habileté supérieure au crêpe. Elles semblent penser que les nobles fondations de nos vieilles universités ne remplissent plus guère leurs fonctions dans leur état actuel, moitié séminaires, moitié champs de courses, où les hommes sont entraînés pour gagner un *senior wranglership* ou un *double first*, comme on entraîne les chevaux pour gagner une coupe, en se reportant aussi peu aux besoins de l'existence ultérieure dans le cas de l'homme que dans celui du cheval. Elles sont, tout autant que les autres, pleines de zèle pour l'instruction; mais elles affirment que si l'instruction des classes riches était de nature à les rendre capables d'être les guides et les gouvernants des classes pau-

On lit dans le Réveil :

Voilà plus d'un mois que nos amis et confrères du Réveil, Ch. Quentin et F. Courmet, et beaucoup d'autres honorables citoyens, subissent une détention préventive à Mazas. Plus d'un mois, et rien encore n'est décidé à leur égard !

S'il y avait comme jadis quelque confraternité parmi nous, tous les journaux de l'opposition écriraient chaque matin en tête de leurs colonnes :

OU EN EST L'INSTRUCTION ?

QUE DEVIENT LE FAMEUX COMLOT ?

On sait qu'entr'autres accusations absurdes, MM. Quentin et Courmet, sont accusés d'avoir été dans les bouges de la banlieue recruter des émeutiers à raison de 2 fr. par tête.

La démission des ministres est acceptée, a dit le Journal officiel et pourtant, dans les diverses combinaisons qui circulent, M. de Forcade la Roquette conserve toujours le portefeuille de l'intérieur. C'est l'homme indispensable.

Cependant, parmi les conseillers de l'empire lequel s'est plus compromis ? N'est-il pas responsable des actes des préfets pendant la période électorale, et tous les faits invoqués contre les candidatures officielles et les élections contestées ne remontent-ils pas jusqu'à lui ? N'est-ce pas, enfin, sous son administration que se sont produites les déplorables scènes dont Paris a été le théâtre ?

Ce prétendu complot, au sujet duquel tant d'innocents ont perdu leur liberté, n'est-ce pas sous sa direction supérieure qu'il a été confectionné ?

Qu'on dise après cela que nous entrons dans un régime nouveau ! Nul ne le croira. — DELESCLUZE.

On lit dans le Gaulois :

Je doute que M. Rouher compte dans sa vie politique deux journées plus cruelles que la journée du vendredi 9 juillet. Crucifié au début de la séance par M. Guyot-Montpayroux, il a été finalement étranglé vers six heures par M. Schneider, président du Corps législatif.

La chose vaut la peine d'être racontée par le menu.

M. Guyot-Montpayroux demande la parole sur le procès-verbal. Il a trente ans, ce député. C'est un jeune. Ecoutez-le. Rude voix, geste énergique, assurance incomparable. Sa thèse est bonne. La veille, les ministres, fidèles à la tactique des grands jours, ont agité le drapeau rouge et fait sortir le spectre de même couleur de sa boîte. Ils ont collectivement adressé l'épithète de révolutionnaire à tous les membres qui siègent à la gauche de l'Assemblée. Cette appellation, qui veut être une injure dans la bouche des ministres, il déclare que, quant à lui, « il ne la tolérera pas. » Entré dans la Chambre par la volonté d'électeurs libres, il a pris vis-à-vis d'eux l'engagement de travailler « à la transformation progressive et incessante des institutions, » mais ses moyens, à lui, c'est le suffrage universel, et ce n'est pas là être révolutionnaire dans le sens étroit du mot.

« Il ne tolérera pas » ces violences préméditées de langage dont on veut se faire un moyen de gouvernement.

Là-dessus, tumulte. M. Rouher se lève, pâle de colère, M. Montpayroux ne recule pas d'une semelle. Dans cette première rencontre avec un des quatre millions d'éligibles dont S. Exc. le ministre d'Etat a constaté l'arrivée à la vie politique, ce n'est pas le député qui a le dessous, au contraire.

vres, et si l'instruction de celle-ci était de nature à les rendre capables d'apprécier des conseils vraiment sages et un gouvernement réellement bon, les politiques n'auraient pas à craindre l'anarchie, le clergé ne se lamenterait pas sur l'amointrissement de ses troupeaux, les capitalistes ne prédiraient pas l'anéantissement de la prospérité du pays.

Telle est la diversité des opinions quant à la nécessité et à la nature de l'instruction. Mes lecteurs s'attendent naturellement à voir une discordance tout aussi complète dans les recommandations pratiques qui sont mises en avant à ce propos. L'instruction obligatoire est demandée à grands cris. Nous autres Anglais, en dépit de tout ce que l'expérience nous a démontré, nous conservons une foi touchante dans l'efficacité des lois promulguées par le parlement. Je crois que nous aurions l'instruction obligatoire dès la prochaine session, s'il était le moins du monde probable qu'une demi-douzaine d'hommes d'Etat, appartenant à des partis différents, pussent se mettre d'accord sur la nature que devrait avoir cette instruction obligatoire.

Quelques personnes soutiennent que l'instruction non accompagnée d'enseignement religieux serait pire que l'ignorance. D'autres affirment tout aussi hardiment que l'instruction basée sur l'enseignement religieux serait entachée des mêmes défauts. Mais il est un fait certain, c'est que les partisans de la première opinion ne sont nullement d'accord sur la nature de l'enseignement religieux qui devait être adopté, et que les partisans de la seconde opinion constituent une petite minorité.

« Mais au moins, disent un grand nombre d'individus, faites apprendre à lire, à écrire et à chiffrer. »

M. HUXLEY.

(Discours prononcé à la Société royale de Londres.)

FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

Collège des Ouvriers de Londres

CE QUE DOIT ÊTRE UNE ÉDUCATION LIBÉRALE

La tâche qui a entrepris le *South London working men's College*, est une grande œuvre; et, en vérité, je pourrais dire que l'éducation, objet de la fondation de ce collège, est l'œuvre la plus grande dont l'homme puisse actuellement s'occuper.

On est enfin arrivé à reconnaître généralement cette vérité. Vous ne pouvez aller nulle part sans qu'il vienne à vos oreilles un murmure de conversations plus ou moins confuses et contradictoires à ce sujet; mais sur un point au moins vous ne laisserez pas de reconnaître que la question a fait un pas en avant. Personne, excepté ceux qui ont des intérêts agricoles, n'ose soutenir aujourd'hui que l'éducation est une mauvaise chose. Si quelque représentant du parti, autrefois nombreux et puissant, qui proclamait cette opinion, existe encore à l'état demi-fossile, il garde ses pensées pour lui-même. Au contraire, on entend un chœur de voix, presque fatigantes dans leur accord, s'élever en faveur de la doctrine que l'éducation est la grande panacée pour les maux humains, et que, si l'on ne veut pas voir tomber bientôt le pays en ruines, chacun de ses habitants doit recevoir de l'instruction.

Les politiques nous disent : « Il faut instruire les masses parce qu'elles vont prendre le dessus. » Le clergé se joint à ceux qui demandent l'instruction, en affirmant que le peuple abandonne l'église et la chapelle et tombe dans l'infidélité la plus complète. Les manufacturiers et les capitalistes grossissent le chœur. Ils déclarent que l'ignorance fait de mauvais ouvriers; que bientôt l'Angleterre cessera de produire des cotonnades et des vapeurs à meil-

J'insiste sur cet incident, non-seulement parce qu'il a mis en lumière un homme nouveau, doué de qualités peu communes, et, disons-le, inespérées, mais surtout parce que M. Guyot-Montpayroux a très-bien indiqué, tant par ses paroles que par son attitude, quel devait être le rôle des hommes jeunes qui siègent à gauche.

Je remarque d'abord qu'il se préoccupe surtout et avant tout de remplir les conditions du contrat bilatéral, intervenu entre lui et ses électeurs. Il a fait une profession de foi. Ses électeurs l'ont approuvée. Il ne sort pas de là. Il a promis de revendiquer la liberté. Il ne la demande pas, il la revendique et d'un ton qui fait bien voir qu'à ses yeux la majesté ministérielle n'est que la très-humble servante de la majesté du suffrage universel. Les membres du cabinet, peu habitués à ce ferme langage, ont été surpris; il y avait de quoi.

Mais on a dit à M. Montpayroux, en le nommant, que le temps était passé des révolutions et des coups de force, et que la seule barricade impenable et le seul chassépot irrésistible étaient l'urne et le bulletin de vote.

Il se tient à cette déclaration. Il s'y cramponne, et il ne se laissera pas plus entraîner sur le terrain des revendications extra légales qu'éfrayer par les menaces et les résistances des ultra-conservateurs.

Et certes, je conviens que cette attitude n'est pas commode. Une minute de faiblesse et vous tournez à droite. Un instant de colère, et vous passez au sommet de l'extrême gauche par-dessus la tête de M. Raspail.

Il est bien évident que, dans un pays comme le nôtre, où les violences de langage sont acclamées, alors que personne n'entend pourtant les traduire en actes, il est plus facile d'être applaudi en jetant aux tribunes quelque gros adjectif, jugeant sans appel les actes du gouvernement, qu'en déclarant résolument qu'on ne veut pas d'appel aux armes. Mais combien est plus féconde, plus utile, plus conforme aux sentiments intimes du pays, l'attitude prise par M. Montpayroux.

Cette revendication énergique, constante, incessante, progressive des libertés, cette transformation impitoyablement patiente des institutions par le suffrage universel, que peut-on contre elle?

Rien. Quelque soit le but vers lequel elle marche dans l'avenir, on ne peut rien tenter pour l'entraver dans sa route pacifique, à moins d'avoir recours à des coups d'Etat.

C'est la formule scientifique de la révolution, dans le sens élevé et philosophique du mot, c'est le triomphe inévitable, sans les ruines du combat, c'est la victoire sans les blessés et les morts.

Ce qui distingue M. Montpayroux de ceux qui ont affirmé avant lui cette doctrine: « La liberté par le suffrage universel, » c'est l'attitude.

Sous prétexte que cette formule exclut toute arrière-pensée de révolution, ceux qui l'ont pratiquée jusqu'à ce jour se sont presque tous crus obligés à des concessions infinies soit dans les choses, soit dans les mots, soit vis-à-vis des personnes, concessions qui dégénéraient trop souvent en faiblesse. C'est là qu'est l'erreur, car d'une concession à une intrigue, il n'y a le plus souvent que bien peu de distance; et plus le programme qu'on défend est modéré, plus on a le devoir d'exiger avec fermeté la réalisation.

C'est pour ces raisons que j'ai applaudi des deux mains aux débuts oratoires de M. Montpayroux et que je regrette d'avoir vu M. Eugène Pelletan tomber dans le piège qui lui a été tendu avec beaucoup de persévérance. — H. PESSARD.

EXTRAIT

de la

Séance du Conseil municipal de la ville de Roanne du samedi 10 juillet 1869.

Après la lecture du procès-verbal, M. le maire a lu au conseil les conclusions du rapport dressé par les experts nommés à l'effet de juger le différent existant sur les travaux de l'hôtel-de-ville, entre l'architecte et l'entrepreneur.

Ce rapport, très-volumineux, n'étant pas encore entre les mains de M. le maire, nous ne pouvons en donner le détail aujourd'hui. Il résulte des conclusions de ce rapport: que M. Bessay, entrepreneur de l'hôtel de ville, réclamait 495,552 1/2 fr.

D'après l'architecte il ne lui était dû que 292,588 58

Les experts ont accordé à l'entrepreneur 303,522 18

Différence en moins sur la somme réclamée par M. Bessay 192,030 30

Et en plus de celle offerte par l'architecte 10,933 60

Ce jugement, quoique tardif, sera appris par les habitants de la ville avec beaucoup de plaisir; il nous permettra, nous l'espérons, de continuer les travaux de cet hôtel de ville suspendus depuis trop longtemps.

Disons à la décharge de M. Bessay, que vraisemblablement dans ce chiffre de 495,008 francs réclamés par lui, figure une très-forte somme à titre d'indemnité. Si cela est, M. le maire eût dû entrer dans quelques détails, spécifier la somme réelle réclamée pour les travaux, et par suite ne pas faire planer sur M. Bessay, ne fut-ce que pendant quelques jours, une imputation aussi grave.

Qu'il nous soit permis également de dire, maintenant que le procès est jugé, que si M. le maire eût écouté et suivi un peu plus les décisions et avis du conseil municipal, et un peu moins ceux de l'architecte, il est probable qu'il n'y aurait pas eu de procès, l'hôtel de ville serait achevé, cette forte dépense de 300,000 francs ne serait pas immobilisée depuis trois ans, et le monument ne serait pas dans un état de délabrement.

La deuxième question à l'ordre du jour est celle du collège.

Cette question, une des plus graves existant dans notre ville, ne pouvait se discuter aussi vite et sans qu'un préalable une commission eût été nommée.

C'est ce qui a eu lieu. MM. Guillaud, Chassain, Muron, Michaud et Coutaret font partie de cette commission, laquelle devra recevoir toutes les observations communicatives et propositions de toutes les personnes qui voudront bien s'occuper de cette question.

Un membre ayant manifesté le désir que le rapport de cette commission fut inséré dans les journaux de la localité, plusieurs autres ont rejeté cette proposition. En vérité nous ne voyons pas où serait le mal de donner connaissance aux habitants d'un rapport qui les intéresse aussi directement.

PIZET,

Conseiller municipal.

La question du Collège.

La pétition suivante circule dans la ville et l'arrondissement de Roanne, et se couvre de signatures.

Monsieur le Maire,

MM. les Conseillers municipaux,

Vous êtes appelés aujourd'hui à délibérer sur une des questions les plus graves que vous ayez eu à traiter depuis de longues années: celle de l'instruction de la génération nouvelle.

Les soussignés s'adressent à vous, leurs mandataires, dans cette circonstance exceptionnelle, et ils espèrent que vous voudrez bien prendre en sérieuse considération les désirs et les vœux qu'ils vous exposent en toute confiance.

La ville de Roanne a profondément changé depuis vingt ans; de bourgeoise qu'elle était elle est devenue industrielle. On doit le constater avec satisfaction. Son importance se révèle chaque jour plus considérable, dans le commerce général de la France. Ce progrès a créé des besoins nouveaux.

Il y a vingt ans, l'étude du latin et du grec était indispensable à des élèves voués presque tous à des professions libérales. Les rares jeunes gens destinés au commerce n'avaient pas le droit de demander à ce moment des études plus spéciales.

Aujourd'hui les rôles sont intervertis, et parmi les élèves de notre nouvelle génération, bien peu se dirigent vers les carrières administratives ou libérales. Le plus grand nombre embrasse le commerce ou des professions qui exigent avec la connaissance des langues étrangères, des connaissances spéciales dans les sciences mathématiques, naturelles et économiques. Ces faits sont indiscutables.

Ce n'est pas à dire pour cela, qu'il faille abandonner l'enseignement classique du grec et du latin; personne n'oserait y songer. Mais il est indispensable, tout en s'attachant à rendre plus sérieuses les études classiques, de créer à côté d'elles un enseignement qui prépare plus directement aux carrières industrielles et commerciales, les élèves qui ne peuvent rester au collège jusqu'à leur dix-huitième année.

Il serait facile de satisfaire à toutes ces exigences, en priant M. le ministre de l'instruction publique, de fonder à Roanne un collège communal avec les deux enseignements pleins.

Dans ces collèges, le plan d'études pour l'enseignement classique, est le même que dans les lycées, à une seule différence près. La 8^e et la 7^e sont réunies en une seule classe, de même que la 6^e et la 5^e. Cette suppression de deux classes dont l'utilité était reconnue depuis longtemps, ne peut que profiter aux élèves.

Le plan d'études de l'enseignement secondaire spécial, patronné par M. le ministre de l'instruction publique, répond assurément à tout ce qu'on peut demander. Il comprend, pour les lettres, l'étude approfondie de la langue française, d'une langue vivante, de l'histoire et de la géographie; pour les sciences, les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, le droit commercial, la comptabilité et le dessin. L'enseignement religieux est donné aux élèves pendant toute la durée des cours.

Cet enseignement est dirigé exclusivement vers un but pratique. Ainsi pour ne parler que de la chimie, l'enseignement de la quatrième année de spéciale, est appropriée aux besoins de chaque localité. On s'occupe d'agriculture et d'engrais à Caen, Chartres, etc.; de porcelaines, de poteries à Creil, Sarguemines, Toulouse, Limoges; de verrerie et de distillation à Cahors, Digne, Bordeaux, Cognac, Montpellier; de teinture à Rouen, Mulhouse, Lyon, St-Etienne, Vienne, Lodève; de sucre à Valenciennes, Amiens, Lille; de métallurgie à Alais, le Creusot, Langres, Nancy, etc., etc.

(Renseignements émanés directement du ministère de l'instruction publique.)

Les résultats obtenus sont si remarquables, qu'au 1^{er} novembre 1868, dans les collèges universitaires, on comptait déjà 20,000 élèves en études spéciales ou professionnelles. (Renseignements émanés directement du ministère de l'instruction publique.) L'épreuve est faite, puisqu'un grand nombre de villes industrielles a compris les avantages immédiats de ce genre d'instruction, et s'est imposé les plus coûteux sacrifices pour en faire profiter la jeunesse de ses écoles.

Si vous parveniez, Messieurs, à ce beau résultat, les parents qui voudraient diriger leurs enfants vers les études du grec et du latin, et vers le baccalauréat qui en est le couronnement, en auraient toutes les facilités. Mais ceux qui tiendraient à donner à leurs fils des connaissances professionnelles pour les conduire du côté du commerce et de l'industrie, n'en seraient pas empêchés par une impossibilité matérielle.

Messieurs, les soussignés ont pleine confiance en vous leurs mandataires au conseil municipal; ils espèrent que vous mettrez tout en œuvre, pour donner satisfaction à leurs réclamations légitimes. Mais ils déclarent, cependant, protester énergiquement contre le renouvellement du traité fait avec Mgr l'archevêque.

Une expérience de dix-neuf années a démontré l'insuffisance des professeurs envoyés par ce prélat.

De toutes les carrières, la plus difficile est sans contredit, celle de l'enseignement. Elle exige des aptitudes spéciales. Ceux qui l'embranchent doivent s'y consacrer exclusivement. A ces conditions seules, les élèves peuvent développer leur intelligence, acquérir le savoir. Ces conditions n'ont jamais été remplies par les professeurs du collège de Roanne. Pris au hasard parmi les élèves sortant du grand séminaire, ne pouvant justifier des grades universitaires les plus insignifiants, ils sont placés là en attendant la vacance d'un vicariat ou d'une cure.

Avec de tel professeurs, les études ont été

ce qu'elles devaient être. Les élèves doués d'une intelligence supérieure ont pu seuls acquiescer à un certain savoir.

Les pères de familles l'ont bien compris, aussi les plus aisés se sont imposés des sacrifices pour placer leurs fils dans les lycées de Lyon et de St-Etienne.

Les soussignés espèrent que le conseil mettra fin à un pareil état de choses, et avisera aux moyens d'établir à Roanne un collège qui soit en rapport, avec l'importance de la ville.

Nous communiquons à nos concitoyens la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, adressée à M. le maire de Roanne sur le projet de création d'un collège communal dans notre ville.

Paris, le 16 juin 1869.

Monsieur le Maire, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et dans laquelle vous exprimez le désir d'avoir quelques indications au sujet de la dépense qu'entraînerait la création à Roanne d'un lycée impérial ou d'un collège communal.

Je laisse de côté la question d'un lycée. La création d'un établissement de ce genre imposerait à votre ville des charges considérables et qui ne me sembleraient pas justifiées par les besoins véritables de la population. Un collège communal, bien organisé, et dans lequel une large part serait faite à l'enseignement spécial, serait complètement suffisant pour assurer au service de l'instruction secondaire tous les développements utiles qu'il réclame, et il vous coûterait beaucoup moins cher. Pour répondre autant qu'il est en moi à la demande que vous avez bien voulu m'adresser, je vous transmets quelques évaluations; mais je ne puis vous donner que des chiffres un peu vagues et très-approximatifs, ne connaissant encore ni l'organisation que recevrait le collège, ni le nombre des élèves, ni le taux des rétributions scolaires, ni l'état des bâtiments.

En admettant que l'établissement doive contenir une centaine d'internes et soixante externes, le personnel pourrait être composé et les dépenses fixées de la manière suivante:

Le principal.	4000 fr.
L'aumônier.	1000
2 professeurs de sciences.	2000
1 professeur de latinité.	1800
1 maître pour la classe préparatoire.	1500
2 professeurs de français, histoire, géographie, pour l'enseignement spécial.	1800
1 instituteur breveté pour la classe primaire.	1200
Un professeur de langues vivantes.	1500
Dessin.	800
Gymnastique.	400
Chant.	300
Indemnité pour cours de législation.	200
3 maîtres d'études à 500 fr. (pourris et logés).	1500
Total.	21600

Nourriture de 100 pensionnaires à 250f. 29000

Chauffage, éclairage, entretien des collections et du mobilier, distribution de prix, manipulation, etc., 6000

Gages des gens de service et du portier, 1000

Total des dépenses 57600 fr.

Si les rétributions à la charge des familles étaient fixées à 500 francs en moyenne, pour l'internat (non compris les frais d'habillement et d'entretien qui seraient supportés par les familles) et à 80 fr. pour l'externat, elles produiraient une somme totale de 54,800 fr., qui couvrirait à peu près les dépenses. Ainsi la ville n'aurait à fournir qu'une très-faible subvention, et on peut même espérer que, si le nombre des élèves s'accroissait, ce qui est probable, l'établissement pourrait marcher avec ses seules ressources. Quant aux bâtiments qui seraient affectés au collège, des travaux de restauration et d'appropriation seront certainement indispensables; mais le montant de la dépense est subordonné à l'état actuel des locaux. Il sera nécessaire, en outre, de réparer et de compléter le mobilier usuel et scientifique. J'espère, Monsieur le maire, que ces indications vous permettront de saisir prochainement le conseil municipal du projet de transformation du collège libre de Roanne en collège communal. Je ne puis qu'applaudir à l'initiative que vous avez prise dans cette question, et je suis convaincu que le nouvel établissement réunirait de grands éléments de prospérité. Je m'associe donc à tous vos efforts et je vous serai obligé de vouloir bien me tenir au courant de toute la suite de cette affaire.

Je charge M. l'inspecteur général de Chaumont, ancien proviseur du lycée spécial de Mont-de-Marsan, (dont la fortune a été si rapide sous son habile direction), qui doit passer bientôt à Roanne, de se concerter avec vous et de vous fournir tous les nouveaux renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique.
DREUX.

On nous dit qu'un grand nombre de conseillers municipaux s'étonnent qu'on ait osé traiter dans les journaux de Roanne, la question du collège. Forts du silence qui s'est fait autour d'eux jusqu'à ce jour, ils auraient déclaré qu'ils n'ont de leçons à recevoir de personne, et se seraient résolus à repousser toute espèce de conseils. Jusqu'à preuve contraire nous refusons d'ajouter foi à ces propos. Ils sont trop injurieux pour ceux à qui on les prête. Comment admettre que des hommes sérieux repousseraient un projet excellent, par cette seule raison que l'idée leur en serait venue du dehors. Il peut se faire que dans le sein du conseil, la majorité soit en ce moment disposée à renouveler le traité fait avec Mgr l'archevêque; nos informations particulières tendraient à nous faire croire qu'il en est ainsi. Mais il est impossible que cette majorité persiste dans sa manière de voir; s'il lui est démontré que la population entière est hostile au maintien du collège tel qu'il est administré. Le temps est passé des gouvernements personnels. Il serait plaisant qu'au moment même où le chef de l'Etat paraît céder aux exigences des électeurs, nos conseillers municipaux essayassent de résister à l'opinion publique. Ils sont nos mandataires et comme tels,

au lieu d'agir à leur fantaisie, ils doivent s'inspirer en toute occasion, des vœux et des désirs des citoyens dont ils tiennent leur mandat.

C'est pour avoir méconnu ces principes que le gouvernement de l'Empereur et la plupart des administrations municipales ont commis tant de fautes.

Si le chef de l'Etat eut consulté la nation, si au lieu d'agir seul comme un *Deus ex machina*, et de procéder par coups de théâtre, il eut mis toute sa gloire à découvrir la volonté du pays et à l'exécuter, nous n'aurions pas eu ces guerres où nos soldats sont morts par milliers, où se sont engloutis nos milliards. Du grand au petit, si les conseillers municipaux et la commission municipale de Roanne avaient toujours associé les habitants de la ville à la gestion de leurs affaires, nous n'aurions pas à déplorer l'emprunt d'un million et l'usage qui en a été fait. L'agrandissement de la ville nécessitait l'assainissement du Marais et du faubourg Mulsant. On voulait église et fontaines; un hôtel de ville paraissait indispensable. Huit cent mille francs auraient suffi largement à l'exécution de ces travaux. Il fallait pour cela construire, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, une église monumentale qui aurait servi aux habitants du quartier bas et du faubourg Clermont, relier par une rue ce faubourg à la place de l'Hôtel-de-Ville, acheter l'hôtel de la sous-préfecture pour y installer la municipalité, et enfin, de l'hôtel Jeannez, alors en vente, faire la sous-préfecture.

La construction de l'église aurait coûté	200,000 f.
L'acquisition de l'hôtel de la sous-préfecture	100,000
L'assainissement du Marais et du faubourg Mulsant et les fontaines,	420,000
Total	720,000
Au lieu de cela on aura un hôtel de ville qui coûtera	500,000
Deux églises qui reviendront à	400,000
Assainissement et fontaines,	400,000
	1,300,000

On a, il est vrai, deux églises au lieu d'une; il vaudrait mieux n'en avoir qu'une seule, et qu'elle fut bien placée.

De plus le faubourg Mulsant n'est pas assaini, et pendant les grandes chaleurs il est devenu un foyer d'infection, grâce aux eaux croupissantes.

Voilà le résultat des délibérations prises dans l'ombre, sans enquête préalable et en dehors du public.

Est-ce ainsi que nos conseillers veulent procéder pour la question du collège?

Nous espérons que non. H. AUDIFFRED.

CHRONIQUE

Profitons du moment où nous n'avons plus ni sénateurs, ni députés, ni ministres, pour causer un peu politique. — La chose est formelle; le gouvernement a abdiqué; les ministres ont déposé leurs portefeuilles; nos députés ont été mis à la porte de la Chambre sans tambour ni trompette; le Sénat ne sera convoqué que le 2 août. D'ici là pas de ministère possible. Nous pouvons donc tout à notre aise rire des événements de la semaine dernière, pendant que le gouvernement personnel se recueille sous les ombrages de St-Cloud.

Car c'est le propre de l'heure présente que les choses les plus tristes prêtent à rire. Il vaut du reste mieux rire que pleurer. Ce serait jouer un métier de dupe que de prendre au sérieux certains hommes et certaines choses.

Depuis trois ans nous assistons à la lutte de MM. Rouher et Emile Ollivier, — et cela en spectateurs désintéressés, car peu nous importe au fond lequel de ces deux personnages aura la victoire. Ce n'est pas que M. Emile Ollivier songe à prendre immédiatement la place de son rival; l'échec du 19 janvier l'a rendu circonspect et les élections de Paris lui ont été une leçon sévère; mais il serait bien aise de dire comme Monck: J'ai fait des rois et n'ai pas voulu l'être.

Or le 12 juillet, le parti Olivier triomphait; c'était certain. Le message de l'Empereur était accueilli avec un certain enthousiasme par le Corps législatif. Peu habitués à compter pour quelque chose, nos députés se réjouissaient d'être admis dorénavant à faire leur règlement intérieur, à élire leur bureau, à ratifier les traités de commerce. L'extension du droit d'interpellation leur souriait. Ils étaient surtout flattés de l'article qui, en déclarant le mandat de député compatible avec les fonctions de ministre, ouvrait une large porte à leurs ambitions et à leurs espérances. Si désintéressé qu'on soit, on aime à se croire capable de sauver le pays à un moment donné. Rappelez-vous les oies du Capitole.

Le tiers-parti ne sentait plus d'aise et se hâtait de retirer la fameuse interpellation par laquelle il demandait « que le pays fut associé d'une façon plus directe à la conduite de ses affaires. » Dans le lointain miroitaient des portefeuilles. Rouher était affaissé, Legris était rayonnant. Le ministère démissionnait en masse. Ceci faisait place à cela. Seule, la gauche que l'habitude a rendu défiante, se renfermait dans son immobilité et regardait couler les événements, estimant qu'elle n'avait pas à intervenir dans ces questions de famille. Elle décidait de s'abstenir jusqu'à la fin de la crise. C'était sage et prudent. La journée du lendemain prouva combien elle avait raison.

Le 13 juillet au matin, en se réveillant, nos députés furent fort étonnés de lire dans le *Journal officiel*, le décret annonçant la prorogation ou plutôt la dissolution de la Chambre. Ils se frottèrent les yeux, ils relurent avec attention, puis ils se précipitèrent au Corps législatif pour

entendre de la bouche même de M. Schneider, la confirmation de leur malheur. Il y eut tumulte. Jules Favre s'élança à la tribune et protesta en termes énergiques contre le décret et sa publication au *Journal officiel* avant qu'il eût été communiqué à la Chambre. Il prononça le gros mot « d'inconvenance » qui fut immédiatement suivi d'un rappel à l'ordre ; il parla « de l'impuissance du pouvoir personnel », et eut un nouveau rappel. La sonnette bondissait dans la main de M. Schneider ; le pauvre président ne savait auquel entendre ; il était blême, il s'adressait tour à tour à la gauche qui protestait bruyamment, à la droite qui gardait un silence glacial. Là en effet se trouvaient cinquante-cinq députés dont les pouvoirs n'avaient pas encore été validés et qui par suite allaient demeurer en suspicion pendant un laps de temps indéterminé. Au nom de ses frères d'infortune, M. Girault prit la parole et présenta une observation aussi modérée, en la forme qu'énergique dans le fond. M. Pelletan vint à la reconse. M. Schneider était très-embarrassé ; il répondait tant bien que mal : enfin, de guerre lasse il leva la séance sans trop savoir quand il en ouvrirait une autre.

C'est alors que se tournant vers la droite décontenancée, M. Picard lui dit d'un ton narquois : Allons ! criez donc : *Vive l'Empereur* ; c'est le moment.

— Vive l'Empereur s'écria alors le colonel Regnès, — un vieux brave qui en a vu bien d'autres. Mais sa voix resta sans écho. La droite baissait un front morne ; quelques invalides parlèrent de donner leur démission ; mais cet héroïsme étant au-dessus des candidats officiels, ils se contentèrent après réflexion, de rédiger une *adresse* à l'Empereur, et de la confier à Clément Duvernois, le plus invalidé d'eux tous. Ce dernier se chargea de la remettre à son maître et partit pour St-Cloud.

Pendant que ses clients attendent sous l'orme, examinons la situation, si tant est qu'on puisse se débrouiller au milieu de cet imbroglio.

La journée du 13 juin anéantit toutes les espérances que celle du 12 juin avait pu faire concevoir aux optimistes. C'est un revirement subit en faveur des anciens errements ; c'est le gouvernement personnel qui s'affirme de plus en plus et qui, à défaut de coups d'Etat et coups de théâtre, ne sont ni de la saine, ni de la bonne politique, surtout quand c'est la liberté qui paye les frais du spectacle.

Lundi, la politique gouvernementale se dessinait dans le sens des réformes utiles et nécessaires. Ce n'était pas tout ce que le pays était en droit d'attendre ou d'exiger, mais enfin c'était un commencement. Bon gré mal gré et en dépit de ses dénégations, le gouvernement prenait la route de la responsabilité ministérielle. Il ne voulait pas en convenir, mais les actes cette fois valaient mieux que les paroles. En s'engageant à prendre *quelquefois* ses ministres parmi les députés, l'Empereur se mettait en communication plus intime avec le pays dont les députés sont les mandataires ; le choix de tel ou tel avait une signification propre, et la responsabilité du souverain en était d'autant diminuée. Je dis plus, du moment où des députés devenaient ministres, la responsabilité ministérielle était rétablie en principe. Un homme, soucieux de sa dignité, n'oublie pas, une fois arrivé au pouvoir, les engagements pris envers ses électeurs, et s'il devient le collaborateur du souverain, il n'en reste pas moins, à ses risques et périls, le serviteur de la nation.

Sans doute il y avait des restrictions qui gênaient singulièrement ce que la décision impériale avait de bon et d'utile. Ainsi le message reste muet sur ce funeste système des candidatures officielles, qui en créant des députés de l'Empereur là où il faudrait des députés du pays, ôte toute autorité et toute efficacité au contrôle des chambres.

De plus, l'article relatif à la suppression de l'incompatibilité, porte que le mandat de député deviendra compatible avec certaines fonctions publiques, *notamment* celles de ministres. Ce petit adjectif jeté négligemment au milieu du discours, est plus gros qu'il n'en a l'air. D'abord il permet de conserver à la Chambre MM. les chambellans et autres serviteurs dévoués de l'Empire qui feront des ministres encore plus dévoués ; puis comme les préfets, en dépit de leurs excès de zèle, sont la plupart du temps plus intelligents que les candidats qu'ils promènent parmi les populations, et qu'ils aident de la voix, de la plume et de la bourse, il y aura pour le gouvernement bénéfice et profit à émailler de préfets, les gradins du Corps législatif. Il obtiendra ainsi une mine inépuisable de ministres complaisants, dévoués et bons à tout faire.

Et le pays se frottera les mains devant cet étalage de tuniques brodées, et il payera le préfet, et il payera le député, et il payera le ministre, et M. Rouher continuera comme par le passé à nous sauver de « l'anarchie » et des « vieux partis incorrigibles. »

Aussi nous voudrions que le gouvernement s'expliquât nettement et nous tirât d'incertitude. Le tiers-parti a-t-il été escamoté avec son interpellation ? La réaction triomphe-t-elle ? Quel député du centre gauche, après la journée du 13 juin, pourrait accepter un portefeuille ? — Le plus clair de l'aventure c'est que nous n'avons maintenant ni ministres pour conduire les affaires, ni députés pour élever la voix au nom du pays ; et cette situation durera jusqu'à ce que le Sénat se soit prononcé le 2 août sur la question d'incompatibilité. Alors surgiront de nouvelles difficultés ; les petites personnalités rivalet treront en lutte, et la question politique, au lieu d'avoir fait un pas, sera indéfiniment ajournée.

A. MAUDUIT.

C'est tra los montes qu'il faut aller aujourd'hui chercher les Cincinnatus.

Jugez plutôt. Le maréchal Serrano, qui vient d'être nommé régent d'Espagne, a renoncé à toute liste civile ! Il se contente de son traitement de maréchal, qui est, en Espagne — ô pays simple et primitif ! — de 2,000 francs par mois. Ce qui donne plus de relief à ce désintéressement, c'est que la fortune du maréchal est des plus modestes.

Serrano a également décidé que le titre d'Altesse ne pourrait lui être donné que dans les actes officiels et publics. — A. G.

Extrait du *Rappel* :

En quelques jours vingt-cinq journaux ont attiré l'attention du pouvoir et ont obtenu ensemble : Soixante-treize mois et demi de prison (73 1/2) — et quarante-deux mille trois cent soixante-dix francs d'amende, décimes compris (42/370 fr.)

Pendant que ces choses se passent en France, on se préoccupe beaucoup en Autriche du procès fait à M. Rudiger, évêque de Linz.

C'est un procès de presse, le premier auquel assistent les sujets de l'empereur François-Joseph depuis qu'ils ont définitivement rompu avec le gouvernement personnel.

La loi que l'évêque Rudiger est sur le point d'inaugurer a été votée l'année dernière par le Reichsrath, — juste à l'époque où le Corps législatif nous donnait la loi du 12 mai.

Mais gardez-vous de croire que cette coïncidence de date suppose une parenté même lointaine entre LA LOI DES AUTRICHIENS ET LA LOI DES FRANÇAIS.

Les journaux autrichiens ne sont pas soumis au timbre obligatoire. Tout journal politique français doit au fisc 5 centimes par exemplaire.

En Autriche, les délits de presse sont au nombre de sept. En France, les délits de presse sont au nombre de soixante-cinq.

Les écrivains sont jugés par un « tribunal de la presse », où siègent la cour et douze jurés. Les écrivains sont jugés par un tribunal correctionnel, où siègent trois juges assistés quelquefois d'un juge suppléant.

Les jurés sont tirés au sort. Les juges sont désignés par le ministre de la justice et nommés par l'empereur.

Le compte rendu des procès de presse est libre. Le compte rendu des procès de presse est puni d'une amende de 50 à 5,000 fr.

Etc. Etc.

Heureux évêque Rudiger ! C'est devant des jurés qu'il va comparaître ! Si ces jurés se trompent, il pourra publier sa défense et faire appel à ses concitoyens ; il pourra...

E. LAFFERRIÈRE.

Que font les tribunaux qui prodiguent ainsi aux écrivains l'amende et la prison ? Ils sèment à pleine main et à toutes volées de la graine d'irréconciliables sur un terrain parfaitement préparé. — A. FAGNAN.

Correspondance de Cours.

RÉPONSE À UNE CORRESPONDANCE DE THIZY.

Monsieur,

Tout en vous remerciant de la franchise avec laquelle vous avez traité la question du chemin de fer de St-Victor-Thizy-Cours, permettez-moi de vous soumettre quelques observations, jugées nécessaires par mes concitoyens.

Vous dites, monsieur, que pour avoir ce chemin de fer, tant désiré par les uns, tant combattu par les autres, la condition indispensable est une entente générale entre les communes intéressées.

Cette entente existe complètement entre toutes, sauf avec Thizy. Pourtant la commune de Cours tout entière accepte, si toutefois il est possible, le chemin de fer par Thizy.

Mais comme vous, elle comprend que trois millions cinq cent mille francs ne se trouvent pas facilement, surtout, quand un chemin plus direct desservant tous les intérêts, de rendement égal, doit coûter à peine deux millions.

Elle se dit, qu'après tout, si Thizy est perché comme un nid d'aigle sur le haut d'un rocher, elle n'en est pas cause ; qu'un chemin de fer passant à un kilomètre, dans tous les cas, tout au plus à un kilomètre et demi de Thizy, est en réalité une amélioration pour cette ville qui peut toujours se relier à la gare par une vaste route, destinée à n'être qu'une rue.

Elle sait, sans vouloir déprécier Thizy, que beaucoup de villes plus importantes sont au moins aussi éloignées de leur gare, et qu'elles n'en ont jamais souffert ; elle comprend que vous seriez tout au plus dans la position du centre de Lyon, vis-à-vis des gares de Vaise ou de Perrache, et elle voit un mauvais vouloir de parti pris dans votre dernier ultimatum : pas de chemin de fer s'il ne passe à Thizy, ultimatum que vous sanctionnez par ces mots : c'est une question de vie ou de mort pour nous.

Permettez-moi, monsieur, d'avoir plus de confiance que vous, dans la vitalité, dans les ressources et dans l'intelligence de votre pays.

Non ! qu'un chemin de fer passe, soit à Thizy, soit à un, soit même à deux kilomètres de cette ville, elle n'en restera pas moins le vaste marché de nos montagnes, la bourse et le centre commercial du haut Beaujolais.

En admettant même, chose non probable, que ce chemin fasse un peu plus de bien à Bourg-de-Thizy et à Cours qu'à Thizy, est-ce une raison pour le rejeter ? Est-il décent de refuser un grand avantage, par ce que d'autres l'ont un peu plus considérable ? Nos communes ne sont-elles pas toutes solidaires les unes des autres, et le bourg de Thizy lui-même n'est-il pas un faubourg de Thizy ?

Est-ce que, si, par suite de transports moins coûteux et plus prompts, de grands centres manufacturiers peuvent s'établir dans nos pays, Thizy n'en recevrait pas la première le contre-coup salutaire et fortifiant ?

Quand bien même Thizy perdrait un peu de ce transit de marchandises, auquel vous paraissiez tant tenir, mais qui, en définitive, est une perte pour les producteurs, obligés de payer et de faire un circuit, pensez-vous que cela empêcherait de grandes et sérieuses affaires de se traiter à Thizy ?

Vous ne voulez, dites-vous, vous occuper que de

vos intérêts, sans vous inquiéter de ceux des autres. Nous vous le permettons de grand cœur ; plus de vingt communes attendent avec impatience la solution de cette question de chemin de fer, question capitale pour elles toutes ; votre indifférence pour les autres, rendra leur labeur plus compact et plus fort.

Nous voulons, nous, le progrès quand même ; notre union, notre persévérance qui ne se lassera pas, finiront par triompher, et j'en ai le ferme espoir, notre vallée sera dotée d'un chemin de fer que Thizy, un jour venant, sera trop heureux d'avoir à ses portes et qu'elle devra à des voisins, plus soucieux qu'elle même de ses véritables intérêts.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma très-haute considération.

Cours, 44 juillet 1869.

Un Abonné.

UNE SUBTILITÉ DE PROFESSEUR.

Nos lecteurs savent qu'à la veille des élections, plusieurs membres de la Société de secours mutuels de St-André-d'Apchon, ont donné leur démission. Les règlements interdisent aux sociétaires de s'occuper de politique. M. Balleffin, président, a cru ne pas devoir en tenir compte, et il a fait dans le sein de la Société, directement ou indirectement, une active propagande en faveur du candidat de l'administration. Cette conduite a déplu avec raison. De là les démissions. En apprenant ce qui se passait, M. Balleffin a paru surpris, et s'est défendu contre tous reproches. Nous publions sa lettre. Il sait dit-il que les règlements défendent de parler politique, aussi s'est-il bien gardé d'en dire un mot. Mais il y a en lui deux hommes, le président de la Société et le citoyen. Le président n'a rien dit, c'est le citoyen seul qui a soutenu la candidature de M. Dechastelus.

Cette réponse nous rappelle une jolie scène de l'œuvre de Molière.

Harpagon n'a qu'un seul domestique, qui remplit à la fois les fonctions de cocher et de cuisinier.

Harpagon fait appeler le valet pour lui donner ses ordres :

Harpagon. Or ça maître Jacques, je vous ai gardé pour le dernier.

Maître Jacques. Est-ce à votre cocher, monsieur, ou bien à votre cuisinier que vous voulez parler ? car je suis l'un et l'autre.

Harpagon. C'est à tous les deux.

Maître Jacques. Mais à qui des deux le premier ?

Harpagon. Au cuisinier.

Maître Jacques. Attendez-donc, s'il vous plaît. (Maître Jacques ôte sa casaque de cocher, et paraît vêtu en cuisinier.)

Harpagon. Quelle diantre de cérémonie est-ce là ?

Maître Jacques. Vous n'avez qu'à parler.

Harpagon. Je me suis engagé à donner ce soir à souper.

La conversation épuisée sur ce point, Harpagon continue : Maintenant, maître Jacques, il faut nettoyer mon carrosse.

Maître Jacques. Attendez, ceci s'adresse au cocher.

Maître Jacques remet sa casaque. Vous dites ?

Si M. Balleffin n'a été absorbé par les préoccupations électorales, le souvenir de ce dialogue lui fût certainement revenu à la mémoire. Il eût alors fait de rien dire, quitté sa casquette de président, et prévenu ses sociétaires que c'était le citoyen qui allait parler. De cette façon la Société n'aurait pas été troublée. A quoi peuvent conduire cependant, un défaut de mémoire ou des préoccupations trop absorbantes ? — H. AUDIFFRED.

St-André-d'Apchon, le 22 juin 1869.

Le Président de la Société de secours mutuels de St-André-d'Apchon, à M. Préfol, syndic de la Société.

Monsieur, Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire collectivement avec quelques-uns de vos co-associés, que vous donniez votre démission de membres de la Société de secours mutuels. Le motif de cette détermination est, dites-vous, qu'à l'époque des élections, vous avez été froissé dans votre dignité et liberté par suite de l'invitation qu'aurait faite le Vice-Président à certains membres de la Société, de voter pour le candidat du gouvernement.

La politique doit être exclue d'une Société de secours mutuels ; et vous pourriez rendre ce témoignage que, dans toutes nos réunions, dans tous nos entretiens, le Président comme le Vice-Président, ont respecté ce principe. Faut-il en déduire qu'un président et un vice-président, au jour des élections, abdiquent leurs droits de citoyens ? Leur est-il défendu en cette dernière qualité, de chercher à faire prévaloir leur opinion ? Nous ne le pensons pas. C'est en vertu de ce droit que nous nous sommes efforcés de faire comprendre à des sociétaires comme à bien d'autres, qu'il était plus sage de voter pour la liberté avec l'Empereur que de voter pour la liberté avec la révolution, parlant pour M. Dechastelus contre M. Jules Favre. Les membres de l'opposition ont fait le contraire, ils étaient dans leur droit comme nous dans le nôtre.

Je vous prie de croire, mon cher Monsieur, que nous n'avons exercé ni pression, ni contrainte. Je puis même ajouter, sans crainte d'être démenti, que, pour vous en particulier, on vous a parfaitement laissé libre, puisqu'on ne vous a rien dit.

Ne venez donc pas alléguer que vous avez été froissé dans votre dignité et liberté. Si vous aviez été digne et libre, permettez que je vous le dise, vous eussiez été mieux inspiré ; vous eussiez voté comme bon vous semblait, sans songer à vous séparer d'une Société qui n'a d'autre but que le bien, sans chercher à y porter une grave atteinte. Si vous eussiez été digne et libre, vous ne vous seriez pas donné la triste satisfaction de livrer à la publicité votre démission. Dans quel but, je vous prie ? Gelui de porter coup à la Société ? Je ne vous ferai pas l'injure de le croire. Gelui de jeter quelque blâme, quelque ridicule sur le président ou le vice-président ? Avec un peu de mémoire, vous auriez trouvé quelque chose de mieux à faire que de vous en plaindre, que de vous en moquer.

En homme digne et libre, vous n'auriez pas laissé imprimer que M. Dechastelus, dans l'intérêt d'une élection, sans doute, avait fait don à la Société d'une bannière. Vous auriez relevé une pareille calomnie. Vous auriez fait en un mot comme la masse de vos co-sociétaires qui ne s'est pas crue froissée dans sa dignité et sa liberté en restant fidèle à sa devise : l'union fait la force ; aimons-nous, aidons-nous.

Qui, vous avez subi de fâcheuses influences ; votre lettre seule suffirait pour m'en convaincre. Aussi, je suis sans fiel contre vous et les quelques membres qui vous ont imité. J'en ferai même l'aveu. Votre éloignement irrécusable m'oblige ; il est toujours pénible pour le président d'une Société de voir un secrétaire déserteur une noble cause. Cela dit, je laisse aux Lulu qui vous applaudissent le bénéfice de leurs plaisanteries. Je les plains autant que je les méprise : qui ne sait du reste, que souvent on fait rire à ses dépens.

Maintenant, mon cher ex-sociétaire, agréez mes regrets de vous voir hors de notre Société, et laissez-moi croire que nos bons rapports n'en seront point altérés.

Pour le Président et en son nom,

FORGES.

P. S. Vous m'obligerez, Monsieur, en communiquant cette lettre à ceux qui ont démissionné avec vous, et en venant régler vos comptes avec le Vice-Président.

A Messieurs le président et vice-président de la Société de secours mutuels de St-André-d'Apchon.

Monsieur le Président,

On nous a fait part suivant vos vœux, de votre lettre, et nous nous empressons de vous rendre compte de l'impression qu'elle nous a laissée. Votre première phrase est bien écrite suivant nos idées, mais malheureusement vous n'avez pas mis en pratique ce que vous écrivez si bien. C'est précisément pour ce motif que nous avons donné notre démission ; et n'allez pas dire que vous n'avez pas voulu confondre la politique avec la Société ; nous savons, et monsieur le Vice-Président nous l'a avoué à nous-même, que vous lui aviez fait connaître qu'une pétition signée par les sociétaires, et vous demandant de venir vous mettre à notre tête pour nous conduire à l'urne serait fort agréable. Donc, c'était vous qui étiez le premier moteur de cette manœuvre électorale. Vous vous figurez, ainsi que monsieur le Vice-Président, que nous courberions la tête devant votre volonté et votre opinion. Vous tenez beaucoup, paraît-il, à cette réunion générale, car malgré la désapprobation des syndics, malgré les récriminations des sociétaires, malgré les règlements de la Société qui s'opposent à ce qu'un seul membre puisse convoquer une assemblée générale, le vice-président sur votre invitation et guidé par quelque arrière-pensée ou de vaine espérance qui vont s'évanouir, a voulu arriver à ses fins. Il n'a pas craint de parler de la reconnaissance que nous vous devons. Était-ce le moment, je vous le demande ? Sur l'objection que nous avons faite que nous étions partisans du grand orateur, qui veut que l'instruction soit gratuite et obligatoire, monsieur le Vice-Président nous a répondu que si c'était tout à fait notre opinion, on ne nous empêcherait pas de voter pour lui, mais qu'au moins nous ne devions pas la faire connaître, mais au contraire la cacher comme s'il se fut agi d'une chose honteuse. C'est à d'autres de suivre ces conseils. Quant à nous, nous soutenons nos droits et ne craignons pas de faire voir notre opinion qui est celle de la justice et de la vérité ; vous êtes bien libre comme tout Français, de prôner et d'énoncer librement votre opinion, mais vous ne pouvez après avoir été nommé président d'une Société, en devenir le maître comme vous le désirez, puisque vous voulez la guider et la faire marcher à l'urne, sans consulter ses opinions, puisque vous voulez la faire servir d'instrument à vos intérêts ou à votre ambition. Croyant n'avoir affaire qu'à des hommes incapables de penser et d'avoir une opinion, vous attribuez notre conduite à des influences étrangères : Non, monsieur le Président, ce n'est pas nous qui avons porté le trouble dans la Société. C'est vous, monsieur le Président, par vos vices ambitieux et votre soif de vouloir nous dominer ; en vain usez-vous de subterfuge pour pallier vos torts, la vérité s'est fait jour. Il paraît que la publicité donnée à cette manœuvre et la démission qui en est la suite, vous ont singulièrement agacé, énervé même ; on a prétendu que ce n'était qu'un tissu de mensonge ; il y a surtout le miroitage de bannière qui est choquant ! Eh bien ! monsieur le Président, nous maintenons tout ; s'il n'y avait pas promesse de bannière, il y avait espérance d'argent pour la payer. Nous espérons que notre démission ne fera que consolider la Société, parce que les chefs seront peut-être désabusés de l'influence qu'ils croyaient avoir sur les sociétaires, et ne songeront plus à introduire la Société dans le domaine des fluctuations politiques, ni à faire voter les sociétaires en serre-file contre leur opinion et leur intérêt. La Société a fait preuve de beaucoup de sagesse en repoussant la trame ourdie contre elle, et qui retombait sur la tête de ses chefs, apparaît comme une arlequinade des plus burlesques. Nous sommes parvenus à nous faire ce raisonnement bien simple, que lorsque la Société s'est fondée il y avait deux motifs qui concouraient à sa formation : premièrement l'intérêt des sociétaires qui ne visaient qu'à se secourir, qu'à aider les uns les autres ; secondement les chefs, Président et Vice-Président, ne pensaient qu'à en faire un instrument soit pour arriver à gouverner la commune, soit comme cela devait arriver, à s'en faire un mérite auprès des autorités supérieures.

Veuillez agréer, Messieurs le Président, et Vice-Président, l'assurance de notre considération distinguée.

PRÉFOL, BUISSON, DÉBENOIST.

UN NOUVEAU MINÉRAI.

Un naturaliste suédois, M. Sjogreen, vient de révéler au monde savant un nouveau minéral de fer, très curieux sous le rapport de ses propriétés et surtout de sa formation.

Ce minéral, connu sous le nom de *Lake-ore*, renferme de 20 à 60 p. 100 d'oxyde de fer, mêlé à des oxydes de manganèse, avec quelques traces de chlore et d'acide phosphorique. Il se rencontre dans plusieurs lacs et cours d'eau de la Suède, en gisements de 200 mètres de long quelquefois sur 6 à 10 mètres de large, l'épaisseur variant de 8 à 30 pouces.

Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce minéral est l'œuvre d'*infusoires* et un résultat de la vie organique. — Ces insectes, si petits que la plupart ne sont visibles qu'à l'aide d'une loupe ou d'un microscope, l'ourdissent, pour ainsi dire, au sein des eaux, comme une araignée fait sa toile.

M. Sjogreen a observé avec soin leur mystérieux travail et il a consigné ses observations dans un mémoire fort intéressant qu'il vient de publier.

« Dans les bas fonds du lac, dit-il, se passait un étrange phénomène : je voyais s'agiter sur le minéral de petits êtres à peine visibles à l'œil nu, tous activement occupés à se construire une enveloppe métallique dans laquelle ils s'enfermaient, comme une chenille dans son cocon.

« Le petit être, à l'aide d'un réseau de filaments noirs et fins, dessinait la forme extérieure du grain ferrugineux. La charpente de l'édifice était faite avec un vide au centre, et l'extérieur était en tout semblable à l'intérieur, quoique six ou sept fois plus grand. Du centre où il était placé, il groupait autour de ces filaments des rayons d'une couleur brune, s'enfermant, se murant avec une volonté prodigieuse, jusqu'à ce que son œuvre eût pris l'apparence des œufs de grenouille, sauf la couleur, qui était brune.

« Les globules étaient d'inégales grosseurs et toujours proportionnées aux dimensions de l'animal qui devait y habiter. »

De ces minutieuses observations plusieurs fois répétées, M. Sjogreen conclut que le minéral de lac est produit par des infusoires, vivant dans les cours d'eau, et choisissant les bas-fonds pour y établir, à l'abri du courant, leur mystérieuse industrie.

Si ce minéral était un précipité ou un sédiment, il serait distribué également sur tout le fond du lac.

Son inégale répartition prouve donc, autant que les faits précédents, qu'il est dû à une cause organique. Il ne peut provenir non plus de l'action des eaux sur certains terrains, car alors il se trouverait, dans le même lac, partout où se rencontrerait ce même terrain ; ce qui est contraire à l'expérience.

Il faut admettre que les lacs dont il s'agit, renferment du fer à l'état de sel soluble, ou bien qu'il est emprunté par les eaux aux terrains environnants. Les infusoires y puisent le fer dont ils ont besoin pour construire la retraite qui doit leur servir de tombeau ; car une fois leur tâche accomplie, ils s'enveloppent dans le métal pour y mourir en repos. Dans chaque grain on aperçoit en effet l'animal à l'état pétrifié, mais bien reconnaissable encore à sa forme et à sa couleur. C'est probablement à cette dernière circonstance que sont dues les traces d'acide phosphorique que décode l'analyse.

C'est vers la fin de l'automne qu'on pêche ce mi-

nerai, — car c'est une véritable pêche, et d'ordinaire elle est fort lucrative.

Le pêcheur se met en campagne quand la glace commence à recouvrir l'eau des lacs et des rivières d'une couche de 7 à 8 centimètres d'épaisseur. Il cherche d'abord la mine. Pour cela il fait de distance en distance de petits trous dans la glace, puis, au moyen d'une longue perche, il scrute attentivement les bas-fonds.

Une fois le gisement métallique reconnu, il procède à la prise de possession, en le circonscrivant au moyen de brindilles fichées dans la glace. Maintenant c'est son domaine, sa concession; nul autre que lui n'a le droit d'y venir pêcher.

Quelques mois après, en plein hiver, quand la glace est devenue suffisamment forte, il creuse un trou d'un mètre de diamètre, et par ce trou il enfonce jusqu'au fond du lac un crible et un râteau. Le râteau lui sert à rassembler le minerai en tas et à le charger sur le crible, qu'il retire ensuite plein de minerai, de sable et autres matières étrangères. Il sépare le minerai de tous ces détritus en agitant le crible dans l'eau, puis, sans autre préparation, il va le vendre au fourneau le plus voisin.

Un pêcheur habile peut retirer ainsi par jour une demi-tonne de minerai.

Nous pensons qu'il serait possible d'acclimater dans quelques-unes de nos rivières les insectes producteurs de ce minerai.

Il suffirait que les eaux de ces rivières fussent chargées de sels de fer en dissolution; — évidemment, les infusoires dont il s'agit ne tirent pas le fer d'eux-mêmes; ils l'empruntent au milieu dans lequel ils vivent, semblables en cela aux mollusques qui demandent le carbonate de chaux de leurs coquilles à la chaux dissoute dans la mer. Aussi il est permis de croire que, mis en présence d'une source de sels ferrugineux, comme il en existe en si grandes quantités aux environs de Roanne, ces étonnantes architectes pourraient encore leur trame merveilleuse et recommenceraient la même série de phénomènes.

A. MAUDUIT.

La marée montante

MM. Achille Mercier et Henry Martin viennent de publier deux études, qui jettent un jour lumineux sur notre situation financière. Nous sommes bien loin de l'optimisme ministériel.

Ici pas de phrases, mais des chiffres, et ces chiffres avec leur brutalité ordinaire, démentent tout ce qu'ont dit et écrit les ministres sur l'équilibre de nos budgets et la prospérité du pays.

La France est accablée d'impôts; sa ruine est certaine, si l'on ne change radicalement de politique. Telle est la vérité.

En 1853 les impôts s'élevaient à un milliard quatre cent soixante-un millions.

Ils atteignent aujourd'hui le chiffre de deux milliards trois cent quatre millions.

Soit en plus huit cent quarante-deux millions.

Deux milliards trois cents millions!!! Mais la récolte annuelle de blé ne vaut pas plus de deux milliards deux cents soixante millions.

Ces impôts toujours accrus, n'ont pas suffi. L'Etat n'a pu acquitter ses dépenses qu'à l'aide d'emprunts, s'élevant aujourd'hui à la somme de quatre milliards vingt-huit millions.

L'empire dans ses quinze premières années, a reçu et dépensé en plus que le gouvernement de Louis-Philippe, dans ses quinze dernières années, onze milliards!!!

Il a augmenté la dette annuelle de cent dix millions de francs.

Ces capitaux ont-ils été bien employés du moins? — H. A.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Considérations sur l'ancienneté de l'homme à propos d'un instrument en silex trouvé dans la tuilerie de MM. PIZET et DUMONT.

(Suite).

Ainsi nous dirons donc en résumé et sans craindre de nous répéter: Il y a eu, à l'apparition de la race humaine sur la terre, un période de temps assez long pendant lequel les hommes, épars en petite quantité dans les déserts, se servent d'un bâton pour se défendre des carnassiers et pourvoir à leur nourriture. Mais peu à peu leur nombre grandit et leur esprit perfectible se développe à la suite des années. Ils comprennent à la longue que des éclats de pierre dure, emmanchés, sont des armes meilleures que des branches d'arbre; alors apparaît l'âge de la pierre taillée.

Ces premiers instruments de pierre ne sont vraiment que des ébauches presque informes. Leur bord tranchant est le résultat de simples fractures du silex, produites par des coups répétés. Avec le temps la forme se caractérise mieux, et la rugosité tend à disparaître. Ce ne sont plus alors de grossiers éclats choisis et retouchés, mais bien des pierres taillées avec habileté.

Puis enfin, la civilisation progressant à travers des siècles nombreux, ces instruments s'élèvent à la hauteur de véritables objets d'art comme celui trouvé dans la tuilerie de MM. Pizet et Dumont. Ils sont non-seulement taillés avec une certaine délicatesse de style, mais encore polis avec le plus grand soin. On est arrivé par conséquent aux plus beaux temps de l'âge de la pierre polie, de celui qui a précédé l'âge de bronze.

Que résulte-t-il de cet ensemble de faits et de considérations?

Il en résulte pour nous, non pas la certitude, mais la croyance que l'homme doit avoir son origine dans l'époque tertiaire; qu'il doit être le contemporain non-seulement du Mammouth mais encore du mastodonte.

Sans doute les éruptions de trachytes et de basaltes de la haute Loire ne sont pas très-anciennes. Elles appartiennent à l'époque tertiaire supérieure et les volcans, proprement dits, sont apparus encore plus tard. Les phénomènes volcaniques ont alors évidemment modifié, d'une manière complète, le relief du sol et par suite le tracé des cours d'eau. Ce n'est donc qu'à ce moment, à l'origine de l'époque quaternaire que la Loire est descendue dans le bassin de Roanne et qu'elle a reçu notre silex au sein de ses alluvions.

Mais quand on voit la beauté, la délicatesse d'exécution de cet instrument trouvé en semblable gisement, on est d'abord profondément étonné. Puis lorsqu'on suppose par la pensée l'immense série de siècles nécessaire à l'humanité primitive pour s'élever de l'âge du bâton à celui où il a été possible de

travailler la pierre avec tant de perfection, on est invinciblement amené à admettre l'opinion que nous venons d'exprimer.

Certes, ce n'est point là une preuve directe comme celle qui résulterait de la découverte du silex dans le terrain tertiaire même. Mais c'est au moins une de ces grandes probabilités qui viennent en aide à l'hypothèse scientifique et engagent l'archéologue à redoubler d'efforts dans ses recherches.

Si quelque lecteur, privé de toute notion géologique, demandait le nombre d'années attribué par cette théorie à l'ancienneté de l'homme, nous répondrions qu'en l'état actuel de la science, personne ne le connaît. On a bien essayé, par l'étude des Delta des grands fleuves, des dépôts volcaniques, ces chronomètres naturels, d'apprécier la durée de l'époque quaternaire, mais sans résultat satisfaisant jusqu'à ce jour.

On a fait notamment des études sur le delta du Mississippi, le plus grand fleuve de l'Amérique du Nord. Suivant ce travail, la plus basse estimation du temps nécessaire à la formation de son dépôt serait de cent mille ans. Il a été creusé dans un point du delta moderne une excavation pour l'établissement d'une usine, et dans le fond on a trouvé un squelette humain auquel certains géologues accordent une antiquité de cinquante mille ans. Au-dessus de ce squelette se rencontrent les débris de quatre forêts ensevelies, superposées l'une à l'autre et d'essence différente. Ce dernier phénomène se constate très-bien dans les tourbes du Danemark. Le pin d'Ecosse est enseveli dans la tourbe la plus ancienne. Lorsque les conditions climatiques ou végétales se furent modifiées, il finit par céder la place au chêne. Le chêne à son tour à la suite de siècles nombreux fut remplacé par le hêtre.

On comprend que des recherches, opérées sur tous les points du globe et concordantes entre elles, peuvent seules porter la lumière dans une aussi grave question et donner un chiffre approximatif. Mais chaque génération enfantera des chercheurs infatigables. Ils sauront profiter des découvertes de leurs devanciers et donner à nos arrière-neveux, connaissance de la vérité sur ce point intéressant.

Il est sans doute des personnes par qui le chiffre de cinquante mille ans, établi plus haut, sera regardé non-seulement comme une erreur mais presque comme une folie. Restées sous l'influence des récits cosmogoniques légendaires, dont elles ont été bercées, elles ne peuvent comprendre la valeur des découvertes de la science.

Que ces personnes le sachent bien: Les derniers travaux des Egyptologues ont démontré, d'une manière certaine, que Ménéès, le premier roi de la première dynastie historique des Pharaons, remonte à environ sept mille ans. Or combien déjà, à cette époque, la civilisation était avancée sur les bords du Nil, puisque la pyramide à degrés de Saqqarah appartient au règne du quatrième roi de la première dynastie.

Qu'elles franchissent ensuite, par la pensée, tous les degrés placés entre cette civilisation et le début de l'âge du bâton dont nous avons parlé, alors les cinquante mille ans d'antiquité attribués au squelette du Mississippi ne leur paraîtront plus comme les chiffres d'une chronologie purement fantastique.

Les ouvriers, occupés dans la tuilerie de MM. Pizet et Dumont, ont trouvé, à quelque distance de notre instrument en silex, un grand nombre d'ossements. Sans connaissance de la valeur scientifique de ces ossements, ils les ont versés dans le dépôt à graviers. Les propriétaires de l'usine, avertis trop tard, n'ont pu sauver de la perte que trois dents: deux molaires et une canine.

Ces dents ont été communiquées à deux éminents paléontologues, dont nous avons les lettres sous les yeux.

M. d'Archiac, professeur au jardin des plantes, membre de l'Institut, a pensé au premier aspect que la canine était celle d'un ours des cavernes. Mais après l'avoir comparée aux pièces des galeries du musée, il est porté à la regarder comme une canine d'*anthracotherium magnum*. Elle doit provenir originairement, ajoute M. d'Archiac, d'une couche

tertiaire moyenne de pays; et il serait intéressant d'avoir sur son gisement des renseignements plus complets.

A propos des deux autres dents, M. Lartet dit que ce sont de simples fragments de molaire d'un grand pachyderme, à peuprès indéterminables quant à leurs caractères spécifiques. Pour la canine, sans émettre une opinion contraire à celle de M. d'Archiac, il pense qu'elle pourrait tout aussi bien appartenir à un *Lophiodon*, sans que du reste cela change quoique ce soit à l'âge du terrain.

Aussitôt après avoir reçu la lettre de M. d'Archiac, nous sommes allés aux renseignements auprès de MM. Pizet et Dumont pour connaître le gisement de ces trois dents. C'était bien celui indiqué par l'éminent paléontologue.

En effet, les dents ont été trouvées, non point dans le diluvium de la Loire comme l'instrument en silex, mais dans l'argile sous-jacente. Or, par l'ouvrage de M. Gruner, nous voyons que dans le bassin de Roanne le terrain tertiaire moyen se rencontre immédiatement au-dessous du diluvium.

Ici la paléontologie et la géologie se contrôlent l'une et l'autre, et ce contrôle établit d'un seul coup deux vérités. La paléontologie dit: cette canine doit appartenir à un *anthracotherium magnum*; voyez donc si son gisement n'est pas le terrain tertiaire moyen. La géologie répond: c'est bien là son gisement.

De son côté elle dit: le bassin de Roanne doit appartenir au terrain tertiaire moyen; pour vous en assurer, consultez les fossiles. La paléontologie répond à son tour: c'est bien ce terrain puisque dans ses couches on trouve des ossements de l'*anthracotherium magnum* ou du *lophiodon*.

C'est ainsi que les sciences, en se donnant un mutuel appui, permettront à l'homme de faire peu à peu l'histoire du globe qu'il habite, au sein d'une grande nébuleuse révélée par l'astronomie.

B. BRISON.

On nous annonce que l'administration de St-Alban, se propose de donner une grande fête, le 8 août prochain.

Nous donnerons dans notre prochain numéro, le programme de cette fête qui promet d'être aussi brillante que celles dont le public Roannais a conservé le souvenir.

Une nouvelle loge maçonnique a été installée, à la vallée de Roanne, sous le titre distinctif *Travail et Progrès*, le 27 juin 1869.

Les pauvres n'ont pas été oubliés à cette fête de la fraternité.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

du 11 au 18 juillet.

MARIAGES.

Tachon Louis, 21 ans, cordonnier, et Geleyron Marguerite, 23 ans, couturière.

Drizard Pierre, 26 ans, tisseur, et Sotton Françoise, 21 ans, tisseuse.

Genoux Claude, 20 ans, boucher, et Regaudiat Marguerite, 16 ans, tisseur.

NAISSANCES.

Recorbet Jeanne-Marie, fille de Jean-Baptiste, facteur de ville, et de Brandon Benoîte.

Déchanne Catherine, fille de Jean-Louis, tanneur, et de Devi Marie-Claudine.

Tissier André, fils de Jacques, sellier, et de fusil Claudine.

Vermorel Françoise, fille de Etienne, jardinier, et de Côte Françoise.

Vermorel Claude, fille de Claude, cordonnier, et de Garval Marie.

Drizard Marie, fille de François, cultivateur et de Déchanne Jeanne.

Fusil Anne-Gabrielle, fille de Jules, tisseur, et de Duverger Jeanne.

Mallot Claudine-Antoinette, fille de Jacques, sabotier, et de Mazellier Jeanne.

Delorme Marie-Louise, fille de Julien, tisseur, et de Cartalier Jeanne.

Robier Marie, fille Jean Charpentier en bâtiment, et de Lami Charlotte.

Rajot Jean-Marie, fils de Jean-Marie, tisseur, et de Crozon Joséphine-Antoinette.

Monteret Jeanne, fille de Claude-Marie, teinturier, et de Beraud Marie-Anne.

Méant Benoît, fils de François, charpentier en bâtiment, et de Muron Anne.

Trois enfants naturels.

DÈCÈS

Hurter Catherine, 3 ans. — Delorme Clotilde, 27 ans, épouse de Barret Jean, tisseur. — Ratignat Claude, 26 ans, maréchal-ferrant, époux de Regaudiat Jeanne-Maie. — Bussière Michel, 31 ans, maçon, époux de Masson Marie. — Un enfant au-dessous d'un an.

BULLETIN COMMERCIAL

Dépêche télégraphique.

Service spécial du Courrier de Roanne

Rouen, le 16 juillet, 5 h. 55 m. du s.

Filés bien tenus, prix sans changement. Vente calme, on cote:

Chaîne, 26, pur Louisiane, 1 ^{re} qualité.	4 fr. 50
— 28	—
Trame 26	4 fr. 60
— 28	—
Chaîne, 26, mélange.	4 fr. 40
— 28	4 fr. 30
Trame 26	4 fr. 40
— 28	4 fr. 10
	4 fr. 20

Havre, très-ordinaire. Louisiane, 147 fr. 2,000 balles de vente.

Liverpool, 10,000 balles de vente.

Roanne. Les transactions n'ont pas été aussi importantes que la semaine dernière; toutefois les acheteurs ne manquaient pas; prix sans changement.

MERCURIALE

Lapalisse	Roanne.	Chartieu
Jeu di 27	Vend. 28	Samédi 29
Froment, 1 ^{re} q. d. dec.	4 00	
Froment, 2 ^e qualité.	3 90	
Froment, 3 ^e qualité.	3 80	
Seigle, 1 ^{re} qualité...	2 55	
Seigle, 2 ^e qualité...	2 45	
Seigle, 3 ^e qualité...	2 35	
Orge, double decal...	2 50	
Avoine	1 70	
Colza		
Haricots	4 00	
Farine, 1 ^{re} q. 125 k.	45 00	
Farine, 2 ^{me} qualité.	42 00	
Farine, 3 ^e qualité.	39 00	
Pain blanc, le kil...	0 40	
Pain bis.	0 34	
Pain de ménage.	0 30	
Foin, les 100 kil.	5 50	
Paille.	3 00	
Oufs, la douzaine...	0 50	
Beurre, les 500 gr...	0 95	

A vendre

UNE

BELLE VOITURE

(dite américaine.)

S'adresser au bureau du Courrier de Roanne.

CAPÉ DE L'UNION

Rue Impériale et rue Bourassières

tous les jours:

GLACES ET SORBETS, GLACE BRUTE, CARAFES FRAPPÉES

On porte en ville.

Le Gérant et Imprimeur, A. AUCLERC.

ÉTABLISSEMENT THERMAL ET HYDROTHERAPIQUE

SAINT-ALBAN

PÈRE ROANNE LOIRE

BIGARBONATÉES
SODIQUES MOYENNES
APÉRITIVES, DIURÉTIQUES, TONIQUES, DIGESTIVES, ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTES
BOISSON DE TABLE ET DE MALADE, PROPRIÉTÉS HYGIÉNIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

FERRUGINEUSES
CARBONNIQUES FORTES

Les eaux minérales de Saint-Alban sont employées avec beaucoup de succès dans un grand nombre de maladies dont voici les principales: *Gastralgie, phthisie pulmonaire, dyspepsie, asthme, catarrhe, goutte statagique, affections syphilitiques, trépanés ou anémiques, chlorose ou pâles couleurs, leucorrhée, inflammations des organes de la génération, affections scrofuleuses, névralgies chroniques et intermittentes, maladies utérines, de la vessie, du larynx et du foie.* Elles sont souvent efficaces dans certains cas de stérilité. Elles sont souveraines dans les convalescences. Les maladies du larynx, l'atonie de la voix, les affections de l'isthme du gosier, le gonflement des amygdales, les ophtalmies scrofuleuses, les surdités récentes, sont traités à Saint-Alban par le gaz acide carbonique, avec un succès qui quelquefois tient du prodige.

DO 15 MAI AU 15 OCTOBRE SAISON THERMALE DO 15 MAI AU 15 OCTOBRE

MÉDECIN INSPECTEUR, M. LE DOCTEUR GAY.
MÉDECIN CONSULTANT, M. LE DOCTEUR GILBERT-DERECOURT.

Buvette, bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. Traitement par le gaz acide carbonique.

HYDROTHERAPIE

DIRIGÉE PAR M. LE DOCTEUR GILBERT-DERECOURT.

Hydrothérapie complète, piscine, douches chaudes et froides, appareils à sudation, etc.

Traitements hydrothérapiques et hydrominéral combinés.

Eaux & Limonades gazeuses naturelles

Obtenues avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales de Saint-Alban, les plus riches du monde par la pureté et la quantité de leur gaz acide carbonique. Elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades factices.

BOUTEILLES NEUVES DE TOUTES FORMES
CLOCHES POUR JARDIN, AVEC ET SANS BOUTON

ENTREPOT GÉNÉRAL HOTEL SAINT-LOUIS. ROANNE

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Toutes les bouteilles sortant de Saint-Alban ont des étiquettes blanches pour Eaux minérales, jaunes pour Limonades, vertes pour Eau gazeuse.

Certains délinquants trompent les consommateurs qui prennent la marque de Saint-Alban, en servant des produits fabriqués ailleurs, après avoir préalablement enlevé des étiquettes.

Les consommateurs peuvent se mettre en garde contre cette substitution, en s'assurant, à défaut d'étiquette, que la brique en fer blanc et le bouchon portent le nom de Saint-Alban.

LOUIS GAY, CORROYEUR

Rue des Planches, 19.

Préviens MM. les cordonniers, qu'il tient à leur disposition un grand assortiment de cuirs et peausserie, veau ciré et tiges en tous genres.

Gros et détails, par levée, et carré pour semelle assortie.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES DE VIGNOBLES

CUCHIERAT

A TOURNON (Ardèche).

FABRIQUE DE PRESSEURS A VIN

Système à barre, prix très-modérés de 100 à 350 fr., d'une grande solidité et garantis 3 ans.

Pour les renseignements, s'adresser à M. MEUNIER, marchand de fer, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.